

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2014

Date de convocation : le 19 septembre 2014

Présents : Mrs et Mmes M. BEGIN, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme GAUFFENY, M. KEMPF, Mme MATOS, Mme MOLINS, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET.

Pouvoirs : Mme BICHARD à Mme MATOS, Mme PERRICHON à M. BLANC, M. PEYRON à M. PRIEUR

Secrétaire de séance : M. TABARLY

Secrétaire : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte rendu de la réunion du 8 septembre 2014 :

Après examen de ce compte rendu, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Réserve parlementaire :

Monsieur Guy CHAMBEFORT, Député de l'Allier présente au conseil municipal les modalités d'attribution de la subvention « réserve parlementaire ». Chaque député bénéficie d'une enveloppe annuelle de 130 000 € qu'il distribue aux communes pour leurs investissements.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de réhabilitation de la rue de l'Auditoire qui est dégradée. L'estimation des travaux s'élève à 4 700 € HT. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accepte de déposer ce dossier et de solliciter la subvention « réserve parlementaire ». Il autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Guy CHAMBEFORT échange ensuite avec les membres du conseil municipal sur différents sujets d'actualité (réforme territoriale, loi Alur, programme routier et ferroviaire, circulation dans Billy, etc...).

Travaux cour école primaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée courant septembre concernant les travaux de réhabilitation de la cour de l'école primaire qui doivent être réalisés impérativement durant la période des congés scolaires de la toussaint 2014.

Suite à cette dernière, quatre entreprises ont adressé à la mairie une offre chiffrée. L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

- Eurovia pour un montant HT de 25 770.00 €
- Eiffage pour un montant HT de 22 173.00 €
- Purseigle pour un montant HT de 25 254.00 €
- Colas pour un montant HT de 19 130.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise Colas pour exécuter ces travaux. Il autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Création de poste :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Marie-Pierre BARTHELEMY est d'accord pour encadrer un groupe d'enfants pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à partir de la rentrée scolaire de janvier 2015.

Son contrat de travail privé à l'office de tourisme serait donc diminué de 210h00 annuelles à compter du 1^{er} janvier 2015. En contrepartie il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel sur la même base de 210h00 annuelles à compter de cette même date. Cette diminution de temps de travail à l'office de tourisme

ainsi que le non renouvellement du contrat aidé, permettront de diminuer les dépenses de fonctionnement du budget de cet établissement dès 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision modificatives budgétaires :

Afin de financer différents travaux et achats d'investissement, le conseil municipal doit valider la décision modificative suivante :

- Programme 137 (matériels divers) + 20 €
- Programme 175 (école primaire) – 1 550 €
- Programme 140 (aménagement du bourg) + 544 €
- Programme 175 (école primaire cour) + 5 950 €
- Programme 189 (voirie 2014) + 360 €
- Compte 1641 (emprunts) – 8 424 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, valide cette décision modificative qui sera immédiatement transmise à la Trésorerie de Bellerive sur Allier pour mise en application.

Contrat Communal d'Aménagement du bourg (CCAB) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Une réunion de travail a eu lieu le 23 septembre 2014 afin d'étudier le lancement d'une nouvelle étude. Cette dernière concernerait d'une part la voirie et d'autre part le bâti de la commune (part la plus importante dans ce dossier).

- Un contrat sera signé entre la commune de Billy et le Conseil Général de l'Allier. Des subventions seront demandées auprès de ce dernier mais également auprès de Vichy Val d'Allier afin d'aider la commune à financer cette étude.

- Le Conseil Général de l'Allier se charge d'établir le dossier de consultation des bureaux d'étude et la commune assurera le suivi et l'ouverture des plis de cette dernière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accepte de lancer une nouvelle étude concernant un nouveau contrat d'aménagement du bourg de Billy et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fête patronale :

Monsieur TABARLY informe le conseil municipal qu'une réunion va avoir lieu avec les associations de la commune afin d'étudier ensemble la mise en place de la fête patronale en juin 2015. Plusieurs idées d'animations sont à l'étude (manèges, chorale, vélos fleuris, retraite aux flambeaux, concert, feux d'artifices, course à pieds, balades en poneys).

Plusieurs autres réunions seront programmées afin d'établir ensemble un programme définitif.

Acquisition d'immeuble :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'établissement public foncier (EPF) travaille actuellement sur le dossier d'acquisition de l'immeuble appartenant à Mme GADET (Bar du Vieux Château). Des travaux importants sur la toiture et la remise aux normes du bâtiment seront à réaliser afin de pouvoir envisager rapidement la réouverture du bar.

Vœux du maire :

Le conseil municipal envisage d'organiser la cérémonie des vœux du maire conjointement avec l'amicale des associations. La date du samedi 10 janvier 2015 à 11h00 leur sera proposée lors de l'assemblée générale de cette dernière.

PLU :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de délibération a été établi et envoyé au service de l'Etat compétent pour validation. Les observations suivantes ont été formulées :

- prévoir l'organisation d'une réunion publique

- prévoir un registre d'observations à disposition du public en mairie
- mettre des informations régulièrement sur le site internet de la mairie.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de demander un devis de réparation du tracteur utilisé par le service technique.

Monsieur le Maire demande à la commission voirie de se réunir afin d'établir un inventaire des travaux d'entretien des chemins.

Monsieur KEMPF informe le conseil municipal qu'il étudie actuellement des propositions pour effectuer un « nettoyage » du site internet afin de le rendre plus attractif.

Monsieur BOUDONNAT informe le conseil municipal que le SIVOM a envoyé à la mairie son rapport d'activité 2013. Ce document est à disposition des élus et du public.

Monsieur BOUDONNAT informe le conseil municipal que l'entreprise LTA mandatée par Vichy Val d'Allier doit commencer prochainement les travaux d'assainissement dans le secteur « Montée d'Almandière, Route de Moulins, Rue Chabotin ».

Fin de séance : 23h00

Transcrit par Isabelle GAY